



Licenciement invoquant mon conjoint

Par **Belledeschamps**, le **24/08/2014** à **00:01**

Bonjour,rnJ'ai travaillé durant 15 ans dans une boutique en tant que responsable.Je gérais une équipe de 5 a 6 personnes.J'y ai rencontre mon amie qui du coup était client et copain de mes collègues.Suite a des contrôles de la police et de l'inspection de travail dont j'ai été porté responsable par mon employeur,j'ai été licencié pour faute grave.rnMotifs invoqués:mise en place d'un complot afin de mettre la société en situation irrégulière pour que la police et l'inspection du travail trouve des infractions.rnTrop de mails envoyés mes derniers mois de présence.rnDégradation volontaire(je faisais l'agencement)rnPuis s'en suivent 6 pages sur la violence supposée de mon ami envers la direction et mes collègues?rnÉvidemment que tout est mensonger ou du moins déforme?rnQu'en pensez vous?Que dois je faire?rnMerci de vos réponses.

Par **moisse**, le **24/08/2014** à **10:27**

Bonsoir,rnToute controverse sur l'exécution du contrat de travail, rupture...est de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.rnIl convient donc de saisir cette juridiction avec l'assistance (non obligatoire) d'un avocat spécialisé dans le droit du travail.

Par **Belledeschamps**, le **24/08/2014** à **10:53**

Bonjour,rnMerci de votre réponse.Evidemment que le Conseil des Prudhommes a été saisi.Je cherche du réconfort car cette procédure est longue .Mon ex employeur a attaqué mon ex amie au pénal car ce dernier a trouvé et m'a fourni des documents qu'il a trouvé dans les

poubelles utilisées par la société mais jètes dans la voie publique. Ils nous accusent donc de vol et recel de vol de documents. Evidemment cette manœuvre a pour but de gagner du temps. Est-ce normal de se faire licenciés par des griefs concernant une tierce personne et pour des événements survenus après ma mise à pied à titre conservatoire? Qu'en pensez-vous? Quelqu'un a-t-il rencontré ce genre de situation?

Par **moisse**, le **24/08/2014** à **11:43**

Cette situation est commune. L'employeur peut espérer justifier la méfiance que lui inspire un collaborateur pour d'éventuelles confidences sur l'oreiller comme on dit. La production de documents doit observer les règles de la loyauté. On ne peut produire que des documents dont on a pris possession sans acte délictueux (vol, détournement...).

Par **Belledeschamps**, le **24/08/2014** à **11:58**

Merci moisse de vos réponses. Pensez-vous que j'ai mes chances aux prudhommes. Cette situation me pèse et m'empêche d'avancer.

Par **Belledeschamps**, le **24/08/2014** à **14:24**

Bonjour alterego, Les événements en question ne se sont pas produits dans le magasin mais à l'extérieur. Mes collègues fréquentaient mon ami avant même que je le côtoie! Concernant les contrôles, il me semble que c'est un droit en France. Par ailleurs, ces mêmes collègues ont attestés ne jamais être effrayés par mon ami et que cette société parlait en leurs noms.

Par **alterego**, le **24/08/2014** à **19:28**

Bonjour, J'avais fait une mauvaise lecture de votre question aussi je vous remercie de bien vouloir m'en excuser. J'ai supprimé ma réponse. Bien entendu que les contrôles sont un droit des administrations citées comme nous savons aussi que l'une et l'autre ne se déplacent pas sans raison. Pour ce qui est des documents reçus de votre ami, ramassés dans les poubelles, la société se protège d'un usage indélicat qui pourrait en être fait, ce qui justifie sa plainte. Déposer une plainte est une chose, qu'elle prospère en est une autre. Permettez-moi de vous rappeler quand même que c'est le Procureur, seul habilité à le faire, qui qualifie la plainte, en aucun cas le plaignant, et qui décide si elle est recevable ou non. A ce stade du litige, il n'y a pas lieu l'un comme l'autre de vous inquiéter. Prud'hommes, à votre avocat d'être convaincant afin que vous ayez gain de cause. Bien entendu, à condition d'avoir un dossier solide. "Frayer" avec une personne ne veut pas dire "effrayer" mais avoir des relations habituelles et suivies avec celle-ci. Vous n'avez rien à vous reprocher, défendez-vous et ayez confiance. Cordialement

Par **Belledeschamps**, le **24/08/2014** à **19:34**

Merci alterego vous me remontez le moral!Le plus dramatique dans cette histoire c qu'elle a fait effet boule de neige puisque un membre de ma famille travaillait dans cette même structure et qu'elle s'est vu licenciée par crainte qu'elle me communique des informations.C'est bien plus complexe que je ne peux le relater en quelques lignes .